

ESBSRL

23 SEP. 1999

## **CONSTRUCTA VENITE**

**Société Anonyme au capital de 1.000.000 Frs**

**Siège social : 42 Allées Turcat Méry**

**13008 MARSEILLE**

**RCS MARSEILLE B.065.805.822**

**SIRET : 065.805.822.00015**

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MAI 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf et le 11 Mai à 12 heures,

Le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux de CONSTRUCTA - 73 Rue de Miromesnil 75008 PARIS, sur convocation de son Président, faite par lettres recommandées A.R. du 5 Mai 1999.

Les administrateurs suivants :	sont :
- Monsieur Christian CHIANALINO	PRESENT
- Monsieur Marc PIETRI	ABSENT
- Monsieur Bernard MARTIN	PRESENT
- La Société SOFICIM représentée par Monsieur Edouard MADELAINE	DEMISSIONNAIRE
- La Société CONSTRUCTA représentée par Monsieur Etienne MARCOT	PRESENT

Le Président constate que le conseil réunissant la présence de trois administrateurs sur les quatre en fonction, lesquels ont émargé le registre de présence, peut valablement délibérer.

Le Cabinet MAZARS et GUERARD, commissaire aux comptes, est représenté par Monsieur Patrick ZIRAH.

Cette séance est ouverte par Monsieur CHIANALINO Christian, Président du Conseil.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998,
- Proposition d'imputation du report à nouveau débiteur sur les réserves,
- Proposition de renouvellement de mandat de 3 administrateurs et constatation de la démission d'office de la Société SOFICIM.
- Convocation de l'assemblée annuelle,
- Rapport du Conseil,
- Projets de résolutions à soumettre à l'assemblée,
- Adoption du principe de l'apport de l'activité « gestion locative » à une société nouvelle,
- Agrément de Mademoiselle Vanina PIETRI en qualité de nouvel actionnaire,
- Démission de Monsieur Marc PIETRI de son poste de Directeur Général,
- Questions diverses.

Il est passé à l'étude des différents points suivants :

## DELIBERATIONS

### 1) COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998 :

Le Conseil examine les comptes de cet exercice, et arrête définitivement, sur la base de l'inventaire établi à la clôture, le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Ces comptes font apparaître le résultat suivant :

- Bénéfice de 45.906 Frs

Le Conseil décide préalablement de proposer à l'assemblée générale d'imputer le report à nouveau débiteur, soit la somme de 2.391.824 Frs, sur le poste « autres réserves ».

Après échange de vues, le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale l'affectation de ce résultat comme suit :

- Distribution de dividendes : 1.000.000,00 Frs soit 1.000 Frs /action prélevée :

- sur le résultat de l'exercice à concurrence de	49.906 Frs
- sur le poste « autres réserves » à concurrence de	954.094 Frs

### 2) FIN DU MANDAT D'ADMINISTRATEURS :

Le Président fait part aux membres du Conseil du fait que les mandats de quatre de ses membres, Monsieur Christian CHIANALINO, Monsieur Marc PIETRI, Monsieur Bernard MARTIN et la Société CONSTRUCTA viennent à échéance à l'occasion de la prochaine assemblée, qui devra donc se prononcer sur leur renouvellement.

Le Conseil d'Administration prend d'autre part acte du fait que, la Société SOFICIM n'étant plus actionnaire depuis le 23 Décembre 1998, doit être considérée comme démissionnaire d'office de son mandat d'administrateur de la Société dans le délai de trois mois, soit à compter du 23 Mars 1999.

Il décide de proposer à la prochaine assemblée générale de ne pas pourvoir à son remplacement.

### 3) CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Sur proposition de son Président, le Conseil décide que celui-ci convoquera les actionnaires au jour, lieu et heure qu'il fixera compte tenu des règles légales concernant les délais et formalités obligatoires.

La date du 29 Juin 1999 à 11 heures a été retenue.

L'ordre du jour de cette assemblée est ainsi arrêté :

- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes et l'activité au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 1998,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes ; affectation des résultats.
- Quitus de gestion aux administrateurs,
- Approbation, s'il y a lieu, de conventions visées par la Loi du 24 Juillet 1966,
- Renouvellement du mandat de 3 administrateurs,
- Non remplacement d'un administrateur démissionnaire d'office,
- Questions diverses.

#### **4) RAPPORT A L'ASSEMBLEE - PROJETS DE RESOLUTIONS :**

Les grandes lignes du rapport de l'assemblée sont arrêtées ainsi que la teneur des annexes. Les termes des projets de résolutions sont mis au point et soumis à l'approbation des administrateurs.

Le rapport et les projets de résolutions seront transmis au Commissaire aux comptes dans les plus brefs délais.

En outre, le Conseil charge son Président de prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée, dans les conditions, les délais et sous les formes prévus par les dispositions réglementaires et légales.

#### **5 - APPORT PARTIEL D'ACTIF :**

Le Président fait part aux membres du Conseil du projet d'apport de l'activité « gestion locative » à la Société PROPRIA, dans le cadre d'une restructuration des activités du groupe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le principe de cet apport.

#### **6 - AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE :**

Les actions étant librement cessibles en vertu de l'article 11-2 des statuts, l'agrément de Mademoiselle Vanina PIETRI, nouvel actionnaire, n'est pas requis.

#### **7 - DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL :**

Monsieur Marc PIETRI fait part au Conseil d'Administration de sa démission de son poste de Directeur Général à compter de ce jour.

le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

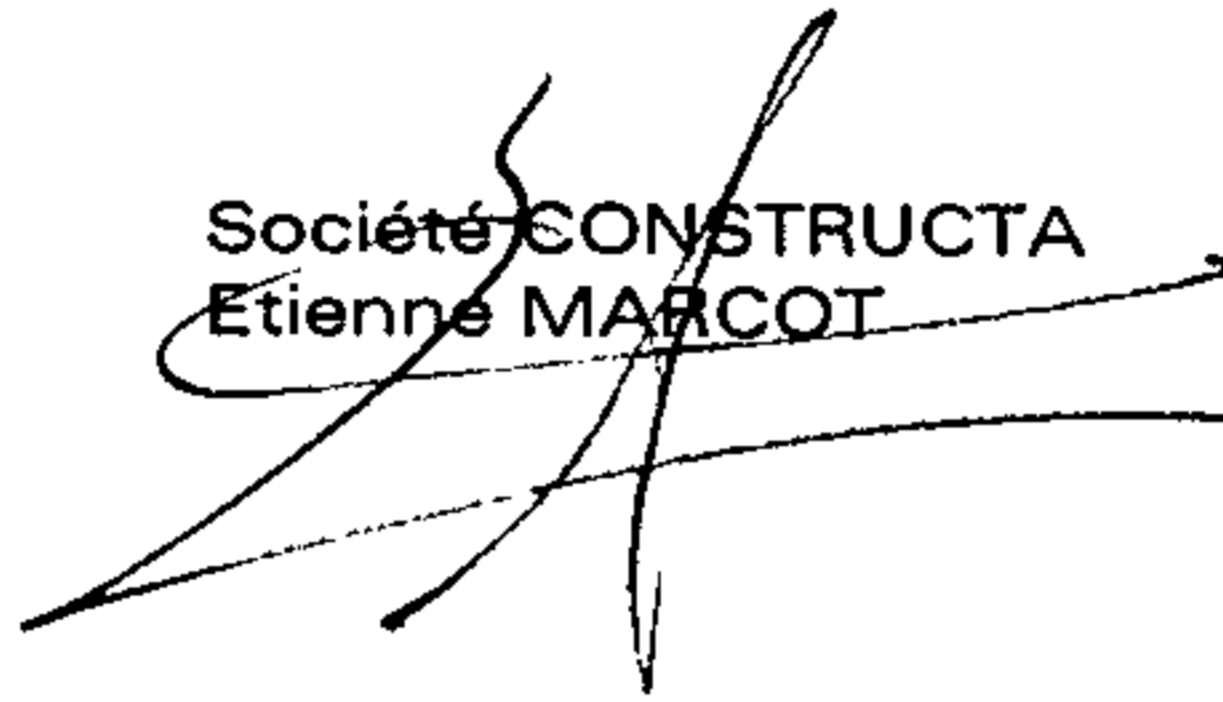
De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par tous les administrateurs présents.



Christian CHIANALINO



Bernard MARTIN



Société CONSTRUCTA  
Etienne MARCOT